Séance du lundi 2 septembre 2024

D'après convocation du 27 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux septembre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de Fontaines d'Ozillac, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire.

Présents : Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Mr Sébastien NEVEU, Mme Corinne LANNEPAX, Mr Emmanuel LUTARD, Mr David CHAPEAU, Mr Patrick FOUQUET, Mr Jean-Christophe CAFFENNE, Mme Jennifer DIAS, Mr Christian VIDAL, Mr Dominique PETIT et Mme Laurence BERNARD

Procurations : Aucune

Absents excusés : Mme Déborah OUVRARD, Mr Alexandre PAULAIS et Mme Brigitte ROUHEN

Nombre de membres :
- en exercice 14
- présents 11
- votants 11
- Pouvoir 0

Le Conseil Municipal a désigné Mme Jennifer DIAS, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux du 3 juin et 8 juillet 2024.
- Ecole :
  . Visite du chantier
  . Approbation des propositions d'emprunt pour les travaux
- Cantine : Fixation du prix des repas
- Présentation du Plan de Sauvegarde des Biens Culturels présents dans l'église réalisé par la Communauté des Communes.
- Questions diverses.

---

1. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2024 :

Les procès-verbaux du 12 mars 2024 et du 11 avril 2024 n'apportant pas d'observation, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

---

2. Ecole – visite du chantier :

L'ensemble des conseillers présents ont visité les bâtiments scolaires pour constater l'état d'avancement du chantier de rénovation énergétique.

---

3. Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation écologique « GPlamBRE » d'un montant total de 140 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de rénovation de bâtiments scolaires.

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontaines d'Ozillac, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Madame Le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 140 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL – GPI amBRE

Montant : 140 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéances et intérêts prioritaires

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

4. Décision modificative n°1 – Emprunt pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Madame le Maire informe le conseil municipal que, les crédits prévus pour l'emprunt finançant les travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires, budgétisés sur l'article 1328 (Autres) au lieu de l'article 1641 (Emprunts auprès d'établissements financiers en euros) ne sont pas suffisants.

Il convient donc de voter les crédits suivants :

Article	Opération	Libellé article	Montant
1328	259	Autres	- 113 597,36 €
1328	266	Autres	-20 000,00 €
1328	264	Autres	- 6 402,64 €
1641	259	Emprunts auprès d'établissements financiers en euros	+ 140 000,00 €

Considérant que ces recettes doivent être inscrites à la section d'investissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de voter les crédits nécessaires comme décrit ci-dessus,
- Charge Mme le Maire d'exécuter ces opérations financières.

5. Augmentation du prix du repas de la cantine scolaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix actuel des repas est de 2,70 € pour les enfants et 5 € pour les adultes.
Elle explique que depuis 2021, le tarif des repas est fixé librement par la collectivité en charge du service de la restauration scolaire, sous réserve de ne pas excéder le coût du service rendu par usager.

L'assemblée convient qu'au vu de l'augmentation des prix, le tarif des repas de la cantine scolaire est à réviser pour la rentrée scolaire 2024-2025. Il pourra aussi être revu en cours d'année scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, à compter du 2 septembre 2024 :

. De fixer le tarif du repas enfant à 2.80 €,

. De fixer le tarif du repas pour les agents effectuant la surveillance interclasses à l'école de Fontaines d'Ozillac à 2,80 €,

. De conserver le tarif du repas adulte à 5 €.

6. Modification du tableau des emplois.

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des emplois, pour prendre en compte l'ajustement de l'organisation en restauration scolaire et l'augmentation des effectifs.

. Augmentation du poste d'agent de restauration et d'entretien de 3,08/35e à 4.56/35e, à compter du 1er septembre 2024.

Poste	Emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire	Poste	
					Pourvu	Vacant
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe - **titulaire**	C	0	35/35ème		1
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe - **titulaire**	C	1	35/35ème	1	
FILIERE TECHNIQUE						
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial **Titulaire**	C	1	35/35ème	1	
Agent technique polyvalent	Adjoint technique Principal 2ème classe **titulaire**	C	1	35/35ème	1	
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial **Titulaire**	C	0	29/35ème		1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial **Contractuel**	C	1	12/35ème	1	
Agent de restauration	Adjoint technique principal 2ème classe **Titulaire**	C	1	25.33/35ème	1	
Agent de restauration et d'entretien	Poste permanent Adjoint technique territorial **contractuel**	C	1	4,56/35ème	1	
FILIERE CULTURELLE						
Conseiller numérique	Chargé de projet numérique **Contractuel**	C	1	35/35ème	1	
	TOTAL		**7**			

7. Plan de Sauvegarde des Biens Culturels

Le Plan de Sauvegarde des Biens Culturels présents dans l'église, réalisé par la Communauté des Communes, est présenté par Mme le Maire avec un inventaire, un plan et des fiches précisant la conduite à tenir en cas d'incendie. Ce plan est détenu par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la CDCHS, la DRAC et la Commune.
Pour information, le récolement quinquennal des objets mobiliers protégés (classés et inscrits au titre des Monuments historiques) de la commune a été réalisé le mardi 27 août 2024 par le CAOA (Conservation des Antiquités et Objets d'art) de la Charente-Maritime.

8. Questions diverses :

- Une présentation de l'autoconsommation collective est prévue le 12 septembre à 19h avec Mme Nathalie RODRIGUES, conseillère en transition écologique chez ENEDIS, avec une présentation des fonctionnalités de notre Espace Mesures et Services, qui nous permettra de consulter les données de consommation électrique des compteurs de la commune (et par la suite de production).

- EAU 17 : Une pétition a été faite par des administrés concernant le contrôle payant des assainissements individuels. Mme le Maire a demandé au Président de EAU 17 d'apporter une réponse lors d'une rencontre avec les habitants. Elle est donc fixée au 23 septembre 2024 à 15 h à la Mairie.

- Les manifestations de soutien au TELETHON seront organisées comme les années passées (Vente de cyclamens, marche, ...) les 29 et 30 novembre 2024.

- Les maitresses sont d'accord pour faire le Marché de Noël, avec les associations, le 14 décembre 2024. L'assemblée approuve cette décision.

- Une intervention du SDEER est prévue sur le boulodrome. Un échange de parcelle avec Mme Florence FORGET est en cours de réflexion.

- Un courrier en recommandé avec accusé de réception a été envoyé à Mr GIRARD concernant l'absence d'entretien de son terrain et de ses bâtiments. Le champ a été fauché mais aucun nettoyage n'a été réalisé autour des bâtiments.

- Une marche gourmande des associations de Fontaines d'Ozillac est organisée par le Foyer Rural le 7 septembre 2024. L'entretien des sentiers et l'installation de tables sont prévus avec les agents communaux. Mme le Maire propose une pause fraicheur aux gîtes, offerte par la Mairie, avec les conseillers municipaux. Les conseillers sont d'accord.

- La Présidente du SIVOS de Fontaines d'Ozillac et Ozillac informe l'assemblée que l'école d'Ozillac a besoin de faire réparer son Tableau Blanc Interactif (TBI) ainsi que son rétroprojecteur. La nouvelle maitresse a juste besoin d'un simple tableau blanc et d'un rétroprojecteur pour travailler. Des demandes de devis sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Suivent les signatures,

Marie-Danielle GIRAUDEAU	Sébastien NEVEU	Corinne LANNEPAX	Emmanuel LUTARD
David CHAPEAU	Jean-Christophe CAFFENNE	Patrick FOUQUET	Déborah OUVRARD Absente excusée
Jennifer DIAS	Dominique PETIT	Alexandre PAULAIS Absent excusé	Brigitte ROUHEN Absente excusée
Laurence BERNARD	Christian VIDAL		